

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2016

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 26 octobre 2016, à 17 h 30, au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, à la salle Armand-Trottier.

Sont présents :
Rémy NORMAND, président
Marie France TRUDEL, vice-présidente
Yvan BOURDEAU
Anne CORRIVEAU
France HAMEL
Myriam RÉGNIER
Suzanne VERREAULT

Sont absents :
Laurent PROULX
Patrick VOYER

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents :
Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 16-95

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M^{me} Marie France Trudel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

M^{me} Émilie Frémont-Cloutier, du Carrefour d'animation et de participation à un monde ouvert (CAPMO), dépose un rapport intitulé « Enquête conscientisante sur l'accessibilité sociale du transport en commun sur le territoire du Réseau de transport de la Capitale (RTC) ».

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 septembre 2016

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 16-96

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M^{me} Myriam Régnier, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 28 septembre 2016, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Dossiers soumis au conseil d'administration

DRH-2016-013 Renouvellement du contrat individuel de travail du directeur général

CONSIDÉRANT que le 10 avril 2012, par sa résolution n° 12-56, le conseil d'administration du RTC embauchait M. Alain Mercier au poste de directeur général du RTC, le tout, selon les conditions plus amplement détaillées à son contrat individuel de travail dont la signature a eu lieu le 11 avril 2012;

CONSIDÉRANT que le contrat vient à échéance sous peu et que les membres du conseil d'administration et M. Mercier ont convenu des modalités de son renouvellement;

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 16-97

Sur proposition de M^{me} Marie France Trudel, appuyée par M^{me} Anne Corriveau, il est résolu de renouveler le contrat individuel de travail entre le Réseau de transport de la Capitale et M. Alain Mercier au poste de directeur général, pour la période du 8 avril 2017 au 8 avril 2022, et ce, selon les conditions plus amplement détaillées au contrat individuel de travail joint en annexe du document n° DRH-2016-013 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

DSA-2016-013 Emprunt obligataire

Résolution de concordance

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués au regard de chacun d'eux, le Réseau de transport de la Capitale souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 12 666 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
196	13 600 \$
207	1 787 800 \$
213	255 800 \$
216	1 100 100 \$
245	118 300 \$
269	1 339 400 \$
196	70 000 \$
196	58 000 \$
242	170 000 \$
249	75 000 \$
249	240 000 \$
263	307 000 \$
263	251 000 \$
279	47 000 \$
279	40 000 \$
279	86 300 \$
279	28 700 \$
279	135 000 \$
279	45 000 \$
292	206 000 \$
308	30 800 \$
308	10 200 \$
308	7 500 \$
308	2 500 \$
308	270 000 \$
308	90 000 \$
312	4 731 000 \$
260	412 000 \$
225	151 500 \$
225	50 500 \$
246	59 400 \$
246	156 000 \$
246	67 000 \$
262	18 500 \$
262	235 100 \$

CONSIDÉRANT qu'aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Résolution 16-98

Sur proposition de M^{me} Suzanne Verreault, appuyée par M^{me} France Hamel, il est résolu :

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement au regard desdits règlements compris dans l'émission de 12 666 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 9 novembre 2016;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier ou trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
5800, boulevard des Galeries
Québec (Québec) G2K 2K7

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 9 mai et le 9 novembre de chaque année;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7);

Que les obligations soient signées par le président ou la vice-présidente et le trésorier ou la trésorière adjointe. Le Réseau de transport de la Capitale, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée à l'unanimité

Résolution de courte échéance

Résolution 16-99

Sur proposition de M^{me} Suzanne Verreault, appuyée par M^{me} France Hamel, il est résolu :

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 12 666 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 196, 207, 213, 216, 245, 269, 242, 249, 263, 279, 292, 308, 312, 260, 225, 246 et 262, le Réseau de transport de la Capitale émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

cinq (5) ans (à compter du 9 novembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 196, 249, 263, 279, 292, 308, 312, 225, 246 et 262, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 196, 207, 213, 216, 245, 269, 242, 249, 263, 279, 292, 308, 312, 260, 225, 246 et 262, le Réseau de transport de la Capitale souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport de la Capitale a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 9 novembre 2016, au montant de 12 666 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, le Réseau de transport de la Capitale a reçu les soumissions détaillées en annexe du document n° DSA-2016-013 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution;

CONSIDÉRANT que l'offre provenant de Scotia Capitaux inc. s'est avérée la plus avantageuse.

Résolution 16-100

Sur proposition de M^{me} Suzanne Verreault, appuyée par M^{me} France Hamel, il est résolu :

Que l'émission d'obligations au montant de 12 666 000 \$ du Réseau de transport de la Capitale soit adjugée à Scotia Capitaux inc.;

Que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que le président ou la vice-présidente et le trésorier ou la trésorière adjointe soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée à l'unanimité

5. Divers

Déplacement du directeur général - rencontre du conseil d'administration de l'Union internationale des transports publics (UITP)

Monsieur le président commente le document intitulé « Déplacement du directeur général – rencontre du conseil d'administration de l'Union internationale des transports publics (UITP) » qui vise l'annonce de la participation de M. Mercier à une rencontre du conseil d'administration de l'UITP à Moscou, du 29 novembre au 2 décembre 2016.

6. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

7. **Levée de l'assemblée**

Résolution 16-101

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 18 h.

Adoptée à l'unanimité

Rémy Normand, président

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale